



BioLit Junior

Pour pouvoir analyser vos données, les scientifiques ont besoin de connaître le contexte dans lequel vous avez réalisé vos observations : l'estran est-il entouré par une ville ? se trouve-t-il dans le nord ou le sud de la façade Atlantique ?

Toutes ces informations sont susceptibles d'expliquer la répartition des êtres vivants observés. Cette description de l'environnement proche est appelée « Zone d'observation » sur le site Vigie-Nature École (accessible depuis la rubrique « Mon compte »).

Pour vous permettre de préparer la création de vos zones d'observations, voici une liste des informations qui vous seront demandées.

Que va-t-on vous demander ?

1 Identification de la zone

- **Code postal**
- **Ville**
- **Adresse**

Vous avez ensuite la possibilité de positionner plus précisément le curseur sur la carte (par exemple, pour placer le curseur sur la plage étudiée).

2 C'est tout !



Bon à savoir !

Une fois votre zone d'observation créée, elle sera immédiatement accessible à vos élèves et le restera tant que vous ne changez pas d'établissement.

Pensez à la mettre à jour si des modifications y sont apportées.